

DEPARTEMENT DE L'AUBE ARRONDISSEMENT DE TROYES COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

rate de la convocation : 01/10/2025 rate d'affichage de la convocation 01/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice: 29 Présents: 21 Représentés: 06 Votants: 27

Délibération nº

2025 D_052

Séance du 08 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la <u>présidence</u> de Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.

Etaient présents: Mmes et MM.: Séverine DELSERT BROQUET, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Sonia PREHOUBERT, Mikaël MATIGNON, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration: Mme Cécile PETIT pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN, M Reynald CARLOT pouvoir à M. Florent GAUROIS, M. Gérard VAN MELCKEBEKE pouvoir à M. Gérard TRUTAT, Mme Laurence LUIS-LEON pouvoir à M. Kylan GORIT, M. Timothée BRASSET pouvoir à M. Gilles FOUILLADE, Mme Karine CRAVIC pouvoir à Mme Claire ADAM.

Absents: .Mme Laura SERON-HABERLAND, M. Jean-Michel POTS.

Secrétaire de séance: Mme Sylvie VELUT

Objet de la délibération : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - REMBOURSEMENT PARTIEL DE L'AVANCE VERSEE AU PROFIT DU BUDGET PRINCIPAL D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2016, le budget principal d'AIX-VILLEMAUR-PALIS a versé une avance de 223 000 € au profit du budget annexe « Lotissement ».

Au 31 décembre 2024, le résultat excédentaire cumulé d'investissement du budget lotissement s'élève à 143 389 €. Il est donc approprié de procéder au remboursement de cette avance au budget principal à hauteur de 143 389 €.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- ACCEPTE sur proposition de Madame le Maire, de procéder à ce remboursement partiel.
- > AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Sévérine DELSERT BROQUET.

